

COMMUNE DE TORSAC
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE N° 7 DU 25 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 août à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Torsac, sous la présidence de Madame Catherine BREARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation : 19 août 2021

Présents : Mesdames et Messieurs Catherine BREARD, Laurent BENETEAU, Bernard BOUCQ, Didier SAUMON, Catherine VARRAS-DIARRA, Jordane BONNAMY, Jimmy GUISET, Hervé GRÉGOIRE, Pascal LARPE, Patricia LABUSSIÈRE

Quorum atteint

Absents excusés : Philippe BRISSEAUD, Wilfried BLANC, Marie-Line TARDY, Olivier ADAM, Chantal SURGET

Pouvoirs donnés : néant

Madame Patricia LABUSSIÈRE est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 23 juin 2021
2. Adressage : rapport de la consultation pour l'achat des panneaux
3. Périmètre de protection autour des bâtiments historiques
4. PDIPR : rapport du groupe de travail
5. Marché d'énergie du groupement de commandes du Grand Angoulême
6. Personnel communal : protection sociale complémentaire
7. Admission en non-valeurs de produits irrécouvrables
8. Demande de subvention 2021
9. Questions diverses

La réunion du conseil municipal de ce jour se tiendra en public.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 23 juin 2021

Aucune observation n'étant plus formulée, le compte rendu valant procès-verbal de la séance du 23 juin 2021, est approuvé par les membres présents du conseil municipal.

2. Adressage : rapport de la consultation pour l'achat des panneaux

Au nom de la commission infrastructure, Monsieur Jordane BONNAMY fait rapport au conseil de la consultation en expliquant les tableaux projetés via le vidéo projecteur, non sans avoir au préalable rappelé que les devis des 4 entreprises démarchées et pressenties, ont été mis à disposition des élus sur le cloud de la commune de TORSAC.

Après examen attentif et comparatif de tous les éléments présentés et après que Monsieur BONNAMY ait pu joindre par téléphone l'interlocutrice représentant une des entreprises, quant à la précision sollicitée par un élu sur la qualité des fixations des boulons en inox (qualité A2 retenue pour les fixations aux poteaux et A4 pour celles aux immeubles, sur une échelle de 1 à 5).

Les fixations des plaques sont essentiellement des vis inox, et pour une part congrue des boulons et des écrous.

Pour 100 panneaux, 20 plaques, 330 numéros à 3 chiffres, 40 numéros à 4 chiffres et 50 poteaux, le devis soumis par la société « Signature », est ainsi détaillé :

- la fourniture du matériel (y compris l'intégration du nouveau logo de la commune proposé par Monsieur Frédéric DEMERY, qu'il conviendra d'acheter à ce dernier et de déposer auprès de l'INPI, afin de protéger les droits) pour 9 977,55 € HT
- la pose par son sous-traitant habituel, pour 7 710,00€ HT (soit un total de 17 687,55 € HT, sauf à parfaire) ;

Un élu fait remarquer qu'il serait opportun de négocier une ristourne.

Ce devis est soumis au vote, dans le détail le vote comprend :

- le style des panneaux,
- les couleurs,
- le design,
- l'intégration du logo,
- la taille et le choix de la police de caractères,
- la pose par le sous-traitant habituel de la société « Signature » (et non par une entreprise ou association extérieure ou par les employés communaux en régie),
- l'approbation de signer le bon de commande.

Il est procédé au vote et, à l'unanimité des présents, ce devis et ces modalités sont adoptés.

Point rajouté à l'ordre du jour par Madame Catherine BREARD et avec l'accord de tous les présents, l'adoption du nouveau logo



Délibération n°2021-7-1

Le précédent logo ayant été soumis et approuvé par l'ancien conseil municipal, mais non déposé auprès de l'INPI, une nouvelle délibération est prise sur le champ afin de valider le nouveau logo de la commune de TORSAC et de le déposer auprès de l'INPI.

Le coût est estimé entre 1000 et 2000 €.

Accord unanime du conseil municipal

3. Périmètre de protection autour des bâtiments historiques

Le périmètre de 500 m (en vigueur jusqu'à ce jour), n'est plus obligatoire.

Actuellement, cela revient à traiter différemment une même parcelle dont une partie se trouve dans le périmètre et une autre à l'extérieur dudit périmètre.

Les modifications, si notre commune souhaite les faire, permettraient de le faire parcelle par parcelle.

Suite à la visite de l'ADS (le service application du droit des sols), la semaine dernière (notre commune ayant été tirée au sort), le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Grand Angoulême doit être élaboré (il débutera en octobre 2021), puis le PLUi.

En amont, l'ADS nous demande de déterminer notre périmètre et de dire si nous souhaitons le modifier (nous pouvons envisager toutes les formes, même patatoïdes et les distances, en restant dans des distances raisonnables et cohérentes).

Cela impliquera une réglementation identique pour tout l'habitat dans le même périmètre, qu'il faudra préparer de concert avec le Grand Angoulême, étant ici rappelé que seul le Grand Angoulême a la compétence.

4. PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) : rapport du groupe de travail

Monsieur Hervé GRÉGOIRE expose l'avancement des investigations réalisées pour parvenir à l'inscription aux plans de nos chemins ruraux.

Des suites des rencontres avec Monsieur YVENAT Sébastien (du Département) et Mme BLAINEAU (de l'Office de Tourisme), du rapprochement avec les Randonneurs de la Vallée de l'Echelle, un inventaire des chemins ruraux, des sentiers et GR de notre commune a été effectué.

Monsieur Hervé GREGOIRE présente la synthèse cartographiée via vidéo projection :

- Les tracés en rouge correspondent aux chemins et sentiers dont la trace est en tout ou partie perdue ;
- Les tracés en bleu correspondent aux chemins et sentiers dont l'assiette a été déplacée ;
- Les tracés en vert correspondent aux chemins et sentiers qui sont en bon état.

Monsieur HIVERNAT a visité, rendu compte afin de proposer des jonctions intercommunales des sentiers.

Une synthèse sera communiquée via le cloud de la commune de TORSAC, afin de proposer les travaux de remise en état et ceux de nos chemins qui seront à inscrire en priorité.

5. Marché d'énergie du groupement de commandes du Grand Angoulême : Délibération n°2021-7-2

Le Grand Angoulême propose à notre commune d'adhérer à un groupement de commandes d'énergies (gaz, électricité ...), même en adhérant, nous resterions libres de passer ou non commande.

Ce marché sera renouvelé en 2023.

À l'unanimité des membres présents, il est décidé de l'adhésion de notre commune à ce groupement de commandes.

6. Personnel communal : protection sociale complémentaire : Délibération n°2021-7-3

Suite à délibération du conseil municipal du 30 septembre 2020 donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, une consultation a été réalisée.

Ont été retenues :

- . La MNT pour le volet mutuelle santé qui est sans objet pour les employés communaux,
- . TERRITORIA MUTUELLE pour le volet risque prévoyance (choix numéro 3 correspondant à la couverture actuelle) est intéressant.

Il s'agit d'adhérer à la convention pour une durée de 6 ans pour le risque prévoyance, d'accorder une participation financière aux agents communaux à hauteur de 25 € par mois et par agent, proratisée au

temps de travail et dans la limite des cotisations payées par l'agent, en faisant le choix numéro 3 correspondant à la couverture actuelle.

À l'unanimité des membres présents, accord du conseil municipal

7. Admission en non-valeurs de produits irrécouvrables : **Délibération n°2021-7-4**

La Trésorerie a attiré l'attention de la commune sur la somme de 260,60 € non recouvrée.

Madame Catherine BRARD expose que cette somme est constituée :

- par le cumul de petites erreurs,
- essentiellement par la somme de 214 € correspondant à une facture payée en 2017 pour fournitures de cantine auprès d'un commerce angoumois dont la gérante est « partie avec la caisse ».

Cette somme ayant été régulièrement payée sur facture, notre commune a refusé de la payer une seconde fois entre les mains du nouveau gérant.

Dès lors, il convient de passer la somme de 260,60 € en produits irrécouvrables.

À l'unanimité des membres présents, une délibération est prise en ce sens.

8. Demande de subvention 2021 : **Délibération n°2021-7-5**

L'association Torsac Gym Tonic a adressé le bilan de son action et sollicité une subvention (qui était en suspens dans l'attente du bilan), à même hauteur que les années précédentes, à savoir 460 €.

À l'unanimité des membres présents, cette subvention de 460 € est accordée à l'association Torsac Gym Tonic.

9. Questions diverses :

Au titre des questions diverses, Madame Catherine BREARD sollicite du conseil de soumettre à l'examen des questions diverses, la panne des cloches de l'Église de TORSAC,

Elle informe le conseil de la panne électrique des cloches de l'Église de TORSAC, suite au violent orage qui a eu lieu fin juin 2021.

Elle rappelle que le diagnostic complet de l'Église est en cours.

Le diagnostic de la panne est le suivant : panne de la carte électronique qu'il convient de changer, soit pour une neuve pour un montant de 618 € TTC, soit en échange standard pour un montant de 414 € TTC.

L'expert de l'assurance a donné son avis par téléphone, il préconise l'achat d'une carte neuve et la franchise contractuelle s'élevant à 298 €, il a d'ores et déjà adressé la différence à la Mairie afin de faire procéder à la pose de cette carte neuve.

En attendant, les cloches fonctionnent à l'aide d'une carte électronique provisoire.

Il est demandé par un élu la mise en œuvre d'un dispositif pare-foudre pour protéger l'installation électrique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32.
Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents.